CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelque un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *soussigné*, bien jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour *en insertions subséquentes*.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement ou gazettes, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Lignes des Malles Journalières des É. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

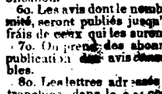

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Mabrs.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. Richard Lack.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Carson.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 8 heures et demie du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir partir de la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 3 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'Hôtel Washington donnera à dîner à 3 heures et demie. 5 janv—27

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les Ports intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur bien connu, HOMER, capitaine Gray, ayant une partie de son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour frêt ou passage, ayant d'excellents emménagements, tant pour les passagers de pont que pour ceux de la chambre. S'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
11 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour le nord et les côtes.

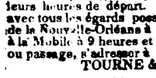

POUR BOSTON—Le brick CAMILLA capitaine Paxton, ayant une grande partie de son chargement engagé, est prêt à aller à bord, et partira immédiatement. Pour frêt d'environ 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

R. GRONING & Co.
19 janv

POUR BALTIMORE—La barque A. I. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagé. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA—La goél. paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son frêt à bord, et partira sous peu. Pour frêt d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, ou face de la rue Poydras, ou à

TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Page, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du frêt pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à

HARROD & QUARLES,
13 jan no. 24, rue de la Douane.

POUR ST. MARC—La goélette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

TOURNE & BECKWITH,
7 janv 28 et 29, Nlle.-Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilibert, ayant la majeure partie de son frêt engagé sera immédiatement expédié. Pour frêt d'environ 200 balles de coton, s'adresser à

Th. NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, no. 26.

POUR LE HAVRE—Le navire Français de première classe, doublé et chevillé en cuivre, la PAULINE, capitaine Gamain, sera immédiatement expédié. Pour frêt d'environ 100 balles de coton, ou passage, ayant une superbe lunette et de très bons emménagements, s'adresser à

THÉODORE NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, No. 26.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe MARATHON, capitaine Eldridge, ayant une partie de son frêt engagé, partira sans délai. Pour frêt d'environ 200 balles de coton s'adresser à

Th. NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, no. 26.

Pour Nantes & Bordeaux.—Le beau navire français la LYDIE, capitaine Legendre, à son premier voyage, prendra du frêt pour les deux ports ci-dessus mentionnés, et sera expédié sans retard. Pour frêt ou passage, ayant des beaux emménagements pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. QUERTIER & ALBERT.

Pour Marseille.—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine Pierre Blanc, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons arrangements, s'adresser à

LEGENDRE & SAMORY,
11 jan no 47, rue Toulouse.

Pour Liverpool.—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine Brannoran. Pour frêt d'environ 500 balles de coton, s'adresser à WILLIAM VANCE.
(29 déc)

POUR LIVERPOOL—Le navire A. I. ARAB, capitaine Marshal, partira promptement. Pour frêt de 300 balles de coton. S'adresser à JOHN CROSBY.
24 déc27 -LINCOLN & GREEN.

Pour les ports du Mexique.

POUR MATAGORDA—La goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre CAROLINE, fera positivement voile le 17 janvier. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au bout de la rue Gravier, ou à

Wm. BRYAN,
16 janv No. 36, Vieille-Levée.

Pour Galveston & Matagorde (Texas)—La goélette PENNSYLVANIA, doublée et chevillée en cuivre, fine voilière, capitaine Delerue, sera expédiée immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à WM. BKYAN,
8 janv. no. 36, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cormier, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à

JOHN CROSBY,
4 janv rue du Camp, no. 38.

POUR MATAGORDA—La jolie goélette AURORA, capitaine Matthews, fine voilière, construit à Baltimore, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

WM. BRYAN,
25 déc no. 20, rue de la Vieille Levée.

POUR BRAZORIA—La jolie goélette TAMAULIPAS, ayant subi de grande réparations, est maintenant en bon état, et prête à prendre son chargement. Elle partira aussitôt qu'elle aura obtenu son chargement. S'adresser à bord ou à

WM. BRYAN,
25 déc no. 36, rue de la Vieille Levée.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans 3 ou 4 jours. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements pour 12 ou 14 passagers, s'adresser à

R GRONING & Co.
19 janv

POUR MATANZAS—Le brick UNCAS, capitaine Berry, prendra du frêt et des passagers à des prix raisonnables. S'adresser à bord, en face du ponton 36, ou à

HARROD & QUARLES,
14 janv 24, rue de la Douane.

A FRETER—La goélette A. I. BEE, capit. Salvi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

CUCULLU, LAREVEYE & Co.
19 janv

A FRETER—La goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, EMELINE, capit. Feller, ne tire que peu d'eau, et porte 200 barils. S'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à

Wm. BRYAN,
16 janv No 36, Nouvelle Levée.

A FRETER—Le brick A. I. CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
16 janv 47, rue du Camp.

A FRETER—Le brick A. I. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47, rue Bienville.

VIN de Bordeaux et Cigarres de Kentucky, à vendre par

W. R. JACKSON,
12 janv 92, rue Téméricaine.

Froment—50 barils de Froment, venant de l'Ouest à vendre par

G. DORSEY,
12 janv No. 36, rue de la Nouvelle-Levée.

A LOUER—Le magasin situé rue du Camp, vis-à-vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 26 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue des Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à (8 oct—27) B. MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à

7 oct B. BRUGIER.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à

11 nov B MARIGNY.

A Louer.—La maison autrefois occupée par feu madame Sterret, no. 16, rue de Chartres, entre Dauphine et Canal. S'adresser à J. & J. DARRAMON,
14 jan—fs27 ou à DWIGHT & Co.

A LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser

15 janv R. BRUGIER.

QUARTIER GÉNÉRAL,

Nouvelle-Orléans, 17 Janvier.

Ordres Généraux.

CONFORMÉMENT à la requête du major général Gaines, de l'armée des Etats Unis, commandant les départements de l'Ouest, un régiment de huit compagnies, composé de carabiniers ou d'infanterie, ou des deux armes, se tiendra prêt à se réunir au premier appel à marcher pour renforcer les troupes occupées maintenant dans la Floride, à soumettre les Indiens Séminoles.

Le commandant en chef se repose avec confiance sur le zèle et le patriotisme des citoyens de la Louisiane, pour l'enrôlement volontaire du nombre d'hommes requis. A Bâton Rouge une compagnie de braves a prévenu l'appel aux armes et a offert ses services. Son exemple sera sans doute suivi sur plusieurs points de cet Etat.

Les citoyens sont en conséquence invités à s'organiser eux-mêmes en compagnies et à faire part de leurs mouvemens immédiatement au général de leur brigade et au bureau de l'adjudant-général, à la Nouvelle Orléans, afin que des mesures soient prises pour compléter un vide laissé dans les rangs par une levée d'hommes, ainsi qu'il est ordonné par la loi des Etats-Unis.

Dans le cas où il s'offrirait plus de volontaires qu'il n'en est besoin, les services de ceux qui seraient organisés les premiers, seront acceptés de préférence. Si, dans le cas contraire, il était nécessaire de compléter par une levée, cette opération serait faite par compagnies entières, chacune des sept brigades de milice et la Légion de la Louisiane étant tenues de fournir une compagnie.

Chaque compagnie, soit de volontaires, soit de milice désignée par le urage sera composée d'un capitaine, un premier lieutenant, un second lieutenant, quatre sergents, quatre caporeaux, deux musiciens et, s'il est possible, cinquante simples soldats.

Les huit compagnies formeront un Régiment, auquel seront attachés un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un adjudant, un sergent major et un quartier-maître.

S'il ne s'offre pas de volontaires comme officiers supérieurs et adjudants, ces places se ou remplies par la levée d'officiers du rang désigné dans les différents corps de l'Etat.

Les volontaires devront s'habiller eux-mêmes; mais on leur fournira des armes, équipemens, provisions, médicamens et équipage de camp.

Aussitôt que le nombre requis sera complet, leur organisation sera annoncée et tous se tiendront prêts à s'assembler à la Nouvelle-Orléans au premier appel, pour être passés en revue et embarqués pour la Floride.

Afin de s'assurer qu'il sera promptement répondu à cet appel, chaque officier de la milice est requis de compléter immédiatement l'organisation du corps qui lui commande, d'ordonner des revues soit de compagnie ou de bataillon, dans le plus court délai que lui laisse la loi et de transmettre cet ordre à ses subalternes avec toute la célérité possible.

Les officiers commandant les diverses brigades de milice feront de temps à autre leur rapport au quartier-général, à la Nouvelle-Orléans, sur la manière dont cet ordre sera exécuté dans le cercle de leur commandement; sans toutefois que cela les dispense de faire leurs rapports ordinaires à leurs généraux de division.

Par ordre du commandant en chef.

PERSIFOR F. SMITH,
18janv—6 adjudant et inspecteur général.

DES Propositions seront reçues à l'office du Bureau des Travaux Publics de cet Etat, jusqu'au second lundi de février prochain, pour la fourniture des provisions, comestibles et habillements, pour une année, comme il est ci-dessous énuméré. Le tout devant être délivré aux lieux ci-après, en portions égales, tous les quatre mois, savoir:

	Au Bayou Bartholomew	Au Maddonville	A bord du lot à vapeur Two Friends à Alexandria, au Court Tableau, ou au Bayou Boeuf.
Bœuf, livre,	913	913	3194
Porc, livres,	6023	6570	20556
Café, livres,	207	218	713
Sucre, livres,	790	837	2678
Sel, boisseaux,	54	54	16
Vinaigre, gallons,	86	91	293
Savon, gallons,	272	296	931
Farine maïs, boisseau,	223	251	778
Chandelles, livre,	11	11	39
Pois ou fèves, boisseau	35	38	116
Riz, livre,	458	500	1562
Farine ou biscuit, livre,	822	822	2876
Thé, livre,	5	5	16
Brandy, gallons,	5	6	19
Farine, livre,	224	245	761
Gilets ronds de linsey,	20	22	68
Chemises coton de lowell,	80	88	272
Pantalons de linseys,	40	44	136
Pantalons coton de lowell,	40	44	136
Paires de souliers,	60	66	164
Chapeaux de laine,	20	22	148
Chapeaux de paille,	20	22	64
Gilets ronds de linsey,	20	22	68
Paires demi bas de laine,	40	44	136
Couvertes,	20	22	68
Moustiquaires toile grise,	20	22	68

Les provisions et habillements ci-dessus doivent être de première qualité, à la satisfaction des surintendans qui les recevront.

Les propositions doivent être faites par écrit et cachetées, pour un ou tous les endroits mentionnés ci-dessus.

On exigera des sécurités pour l'exécution des contrats.

Bureau de l'Ingénieur Civil, N. O. le 7 Jan. 1836.

E. ROUSSEAU, Secrétaire
11 jan—6,3ps du bureau des Travaux Publics.

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, Salut:

Qu'il soit connu qu'attendu que Greenbury Ridgely Stringer, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, a est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu de deux ordres, rendus par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu James Madison Zacharie, l'un en date du 31 Octobre 1835, rendu sur la pétition de George Washington Zacharie, l'administrateur de la succession du dit feu James Madison Zacharie, l'autre de même date, savoir: le 31 Octobre 1835, rendu sur la pétition de dame Mary W. Zacharie, veuve du dit feu James Madison Zacharie, et tutrice naturelle de son enfant mineur nommé James Madison Zacharie, je soussigné Régister des Testaments, ai exposé en vente publique à l'encan le 9 Décembre 1835, pour compte de la succession du dit feu James Madison Zacharie, la propriété foncière et bâtisses en briques ci-après décrites, située rue Rempart, près de l'encoignure de la rue du Canal, lesquelles ont été adjugées au dit Greenbury Ridgely Stringer, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Un lot de terre avec la maison qui s'y trouve, étant le sixième de l'encoignure des rues du Canal et Rempart: Le dit lot de terre mesurant vingt et un pieds quatre pouces, plus ou moins de face à la rue Rempart, sur une profondeur de cinquante deux pieds deux pouces, plus ou moins, avec le privilège d'une ruelle de trois pieds, ouvrant sur la rue du Canal, ensemble la maison en briques à étage avec un attique (attic), construit sur le dit lot de terre, contenant une cuisine et une salle à déjeûner et trois cabinets au rez de chaussée, deux salles au premier étage, et deux chambres au second étage et deux chambres à domestiques dans le grenier (attic), latrines doubles, puits et citerne: le tout étant achevé à l'exception d'une troisième couche de peinture d'après le contrat fait, et qui doit être donnée sans retard, adjugés à Grenbury Ridgely Stringer pour le prix de sept mille trois cents piastres

Conditions: Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en portions égales, portant intérêt à raison de six pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et bâtisses ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente aurait été faite, ne devrait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce 12me. jour du mois de Jan. A. D. 1836.

(L. S.) W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
14 janv

Banques de l'Etat de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1836.

CETTE Banque achète des lettres de change sur Paris, Le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payables à Paris. La banque fournit aussi des traites sur Paris. 14 janv

ASSOCIATION SOLIDIEE,
Nouvelle-Orléans, 25 Déc. 1835.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de six Directeurs pour l'année prochaine aura lieu à la maison de Banque, au coin des rues Royale et Toulouse. Lundi 25 janvier prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

5 janv A. MILTENBERGER, caissier.

Saucissons & Jambons de Westphalie, en débarquement et à vendre par

HENRY, LATAPIE & Co.
11 jan 45, rue Bienville.

Vente Judiciaire.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 novembre 1835, rendu sur avis d'une assemblée de famille des héritiers mineurs de feu Michel Andry, et sur consentement des majeurs.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu le jourd'hui vingt-un janvier 1836, à l'heure de midi, et au café de la Bourse, en cette ville, encoignure des rues St. Louis et Chartres, les biens ci-après décrits, dépendant de la succession du dit Michel Andry, et dont une partie appartient, pour un tiers indivis seulement à Hortaire Andry qui consent à la vente, savoir:

Habitation-Sucrerie.

1°. Une Habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse, située sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ deux lieues au-dessous de cette ville, mesurant quarante-cinq arpens, trois toises et plus s'il s'en trouve, face au fleuve, sur toute la profondeur qu'elle peut avoir, entre quarante et quatre-vingts arpens, formant d'environ trois degrés; bornée d'un côté par Agénor Bosque et de l'autre par Constance Larche; ayant de cinq à six cents arpens de terre défrichée et en culture, bien bordée et parfaitement close, mesurant quarante-cinq arpens, trois toises et plus s'il s'en trouve, face au fleuve, sur toute la profondeur qu'elle peut avoir, entre quarante et quatre-vingts arpens, formant d'environ trois degrés; bornée d'un côté par Agénor Bosque et de l'autre par Constance Larche; ayant de cinq à six cents arpens de terre défrichée et en culture, bien bordée et parfaitement close, et traversée par deux bayous, dont le bayou Villars qui conduit à Barataria. Cette habitation est une des mieux installées de l'Etat comme sucrerie; et les améliorations consistent en une maison de maître, à étage, cuisine, un beau magasin, deux pigeonniers, deux remises, un poulailler, un hôpital, sucrerie, purgerie et moulin en briques; machine à vapeur anglaise, équipage en cuivre, cabanes à nègres, boutique de charpentier, moulin à maïs, &c.

Ensemble, tous les chevaux, animaux, ustensiles et autres effets mobiliers appartenant à la dite habitation, et dont un détail circonstancié sera donné, le jour de la vente, ou sur les lieux aux personnes qui visiteront la dite habitation.

Nota.—Il y a sur cette terre, deux cents arpens de cannes mises en paillasse pour la plantation prochaine, et en outre environ cent arpens de têtes de cannes.

Esclaves.

2°. Soixante-quinze têtes d'esclaves de tout âge et sexe, dont les noms suivent, et parmi se trouvent des esclaves à talents, de prix et créoles, savoir:

Nègres:—Mathurin, 45 ans, commandeur; Baptiste, 40 ans, sucrier; Henry, 26 ans, sucrier; Alexis, 38 ans, charretier; Célestin, 35 ans, mécanicien; Wilson, 23 ans, charretier; Julien, 40 ans, charretier; François, 35 ans, charretier; Jacob, 26 ans, maçon; Robert, 25 ans, palfrenier; Charles, 50 ans, charpentier, charron et tâlecanicien; James, 28 ans, charretier; Mart, 33 ans, charretier; Jean, 18 ans, bouvier; Sam, 20 ans, négre de champs, Mahel, 24 ans, charretier; Charles, créole, 30 ans charretier; Figaro, 35 ans, charretier; François-Mina, 35 ans, négre de champs; Barthelemy, 35 ans, dito; Coffee, 34 ans dito; Hypolite, 36 ans, dito; Peg, Peggy, 23 ans, dito; Martin, 37 ans, dito; Moses, 28 ans, dito; Nago, 30 ans, dito; Louis, 30 ans, dito; Charles, Anglais, 20 ans dito; Fidèle, 25 ans, dito; Horace, 28 ans, dito; Tom, 30 ans, dito; Jean-Baptiste, 22 ans, dito; Zénon, 25 ans dito; Dick, 20 ans dito; Nathan, 20 ans, dito; Lindor, 36 ans, dito; Toussaint 40 ans, dito; George, 18 ans, dito; André, 25 ans, dito; Abraham, 26 ans vacher; autre Figaro, 46 ans, sucrier; Fiont, 15 ans, gardien d'animaux; Auguste, 13 ans, dito; Lex, 15 ans, dito; Roy, griffe, 16 ans, cuisinier et domestique de maison; John, tonnelier, 25 ans.

Femmes et enfans:—Silly, 28 ans, couturière; Charlotte, 32 ans, domestique et couturière; François 45 ans cuisinière; Rose, 38 ans, jardinière; Marie, Africaine, 28 ans, négresse de champ; Milly, 28 ans, dito; Patty, 26 ans dito, avec son enfant d'un an; Adèle, 30 ans, dito; Zélinda, 18 ans, dito; Marie-Jeanne, 30 ans, dito, avec sa fille Dely, de 11 ans; Justine; 36 ans avec sa fille Marie-Louise, de 8 ans; Hyacinthe, 35 ans, négresse de champs; Clarissa, 30 ans, dito; Nancy, 30 ans, avec son fils Mercure, de 9 ans; Mirano, 23 ans négresse de champs; Sally, 45 ans, dito; Mathilde, 40 ans, dito; avec son enfant d'un an; Sophie, 35 ans, négresse de champs; Jeannette, 35 ans dito; Rosine, 30 ans dito; Félicie, 18 ans, domestique de maison; Betsey, 14 ans, dito, Victoire, 12 ans, dito.

Nota. Presque tous ces esclaves sont sains et bons sujets, excepté ceux dont les vices ou maladies seront déclarés lors de la vente, avec les talens et qualités que peuvent posséder les autres.

Lots de Terre.

3°. Trois lots de terre situés dans la ville de McDonogh, vis-à-vis cette ville et dépendant de l'ancienne habitation Mossy, désignés par les Nos. un, *deux* et *trois* de l'ilet No. *treize*, et situés à l'encoignure des rues Jefferson et Eliza. Le No. *un* ayant 46 pieds 5 pouces face à la rue Eliza, sur une profondeur de 120 à 140 pieds qu'il y a, moins, plus ou moins; le No. *deux* ayant 37 pieds face à la rue Eliza, 40 pieds à la rue Jefferson, sur une profondeur de 145 pieds d'un côté et d'environ 120 pieds de l'autre; le tout plus ou moins; et le No. *trois* ayant 60 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 190 à 225 pieds, plus ou moins, le tout mesure française et conformément au plan déposé en l'Etude de Pierre Grymes, notaire.

Actions.

4°. Dix actions de l'ancienne Compagnie des Architectes de la N. O. de $100 chaque; payées en plein.

CONDITIONS

1°. L'habitation et les esclaves seront vendus en bloc, aux conditions suivantes: l'acquéreur ou les acquéreurs se feront charge de payer sur le prix de l'adjudication, une somme de quarante mille piastres à Mr. Manuel Andry père ou à sa succession, après le décès du dit Manuel Andry, et aux époques et de la manière suivante: $20,000 dans le mois d'avril qui suivra le décès, et $20,000 dans le mois d'avril de l'année suivante; laquelle somme de $40,000 est consistuée en rente par hypothèque sur les deux tiers du vis de la dite habitation et esclaves, à raison de $3,000 par an que l'acquéreur aura à payer dans le mois d'avril de chaque année; le premier paiement devant avoir lieu au mois d'avril 1837, et la balance du prix, payable à un crédit de 1, 2 et 3 ans, à partir du jour de l'adjudication en billets par coupons, endossés à la satisfaction du vendeur et domiciliés à une des banques de cette ville. Le prix total d'adjudication sera quelque rente, devant être garantis par hypothèque spéciale sur l'habitation et les esclaves.

2°. *Les trois lots de terre*, payables à 1, 2 et 3 ans de terme, en billets par coupons, endossés à satisfaction, domiciliés en cette ville, avec hypothèque spéciale.

3°. *Les Actions*: comptant.

Nota. Tout billet fourni qui ne sera pas exactement payé à l'échéance, portera, par chaque spéciale, intérêt à raison de dix pour cent l'an du jour de l'échéance.

Les biens vendus seront aux risques et charge des acquéreurs, du jour de l'adjudication; mais la division en leur en sera faite que lorsqu'ils auront fourni les billets, et les actes seront signés.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Mr. Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs, qui devront aussi se faire mettre en possession par le voyer, à leurs propres frais. 17 déc—91. 11 p. 6fds

Avis Judiciaires.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Mauriau, juge—No. 8575—Wm. T. Thompson & Co. et Wm. T. Thompson contre leurs créanciers—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers est par le présentes acceptée par eux, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le 30e. jour de janvier 1836, pardevant Gustave Legardeur, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, il est ordonné qu'en même temps, toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et que A. W. Pichot, avocat, soit chargé de représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour. Au greffe. Nouvelle-Orléans, 30 déc. 1835. ARMAND PITOT, greffier.
31 déc—10,2ps

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Mauriau, juge—No. 8623—P. Shannon contre ses créanciers et les créanciers de O'Barni et Shannon—Sur enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers de l'insolvable déduisent, cour tenante, le mardi, 9 février prochain, les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne serait pas déchargé des dettes par lui contractées jusqu'alors; et en attendant, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. M. R. M. Shephard, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens. Extrait des minutes. Bureau du greffier, 16 janvier 1836.

A. PITOT, greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Présent l'hon. Charles Watts, juge—Jeudi, le 13 Janvier 1836—No. 12,120—Charles Janin vs. ses créanciers—Sur motion de MM. Morphy & Graihe, avocat des syndics pour les créanciers de l'insolvable, et après l'enrégistrement d'un tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et autres intéressées aient à présenter, dans le délai de dix jours de la publication de la présente ordonnance, leurs raisons pourquoi le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé et l'argent distribué conformément. Extrait des minutes.

16 janv—3 John L. LEWIS, greffier.

AVIS—Le soussigné ayant l'intention de s'absenter de ce pays, offre de vendre à l'amiable le fonds de cette ancienne cigarerie, bien achalandée, située rue de la Levée, entre le marché aux légumes et la halle, no 114.

Il offre en vente également, 18 esclaves attachés au dit établissement, tous jeunes, parmi lesquels il se trouve treize nègres et une négresse. Ils sont tous bien entendus à faire des cigarres. Les quatre autres sont bons domestiques de maison.

L'encouragement qu'a obtenu cet établissement, tant des consommateurs de cette ville, que des personnes qui font l'exportation, doit être de grande considération à celui qui désirerait en devenir propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, où l'on offrira des conditions avantageuses.

4 jan—15 ANTONIO ALIAS.

Tabac à Cigarres—32 boucauts, en débarquement du bateau à vapeur Comet, et à vendre par

HARROD & QUARLES,
12 janv 24, rue de la Douane.

UN lot de barils à melasse, à vendre par

GOULÉ & LAMBERT,
12 janv rue du Rempart, No. 11.

Sucre Mond—200 caisses sucre blond, en débarquement du brick May Flower, à vendre par

LEGENDRE & SAMORY,
11 jan no. 47, rue Toulouse.

Toiles d'Emballage—Le soussigné a reçu par les dernières arrivages et offre à vendre un assortiment complet de toiles allemandes, de 6-4 et 7-4, phulles royales, communes et fines, sacs pulles unies; crées à la mozaïque de toute qualité: ecrabie, listades, ginga bleu, rouge et en petite pièce; choleti; Rouen, rosey, platille, bas et demi bas en coton, à vendre par

Hugo C. GILJEMEESTER,
11 janv 45, rue Bienville.

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE,
Séance du Vendredi 18 novembre.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et aux gazettes de chacune des villes ci-après décrits, dépendant de la succession du dit Michel Andry, et dont une partie appartient, pour un tiers indivis seulement à Hortaire Andry qui consent à la vente, savoir:

Habitation-Sucrerie.

1°. Une Habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse, située sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ deux lieues au-dessous de cette ville, mesurant quarante-cinq arpens, trois toises et plus s'il s'en trouve, face au fleuve, sur toute la profondeur qu'elle peut avoir, entre quarante et quatre-vingts arpens, formant d'environ trois degrés; bornée d'un côté par Agénor Bosque et de l'autre par Constance Larche; ayant de cinq à six cents arpens de terre défrichée et en culture, bien bordée et parfaitement close, et traversée par deux bayous, dont le bayou Villars qui conduit à Barataria. Cette habitation est une des mieux installées de l'Etat comme sucrerie; et les améliorations consistent en une maison de maître, à étage, cuisine, un beau magasin, deux pigeonniers, deux remises, un poulailler, un hôpital, sucrerie, purgerie et moulin en briques; machine à vapeur anglaise, équipage en cuivre, cabanes à nègres, boutique de charpentier, moulin à maïs, &c.

Ensemble, tous les chevaux, animaux, ustensiles et autres effets mobiliers appartenant à la dite habitation, et dont un détail circonstancié sera donné, le jour de la vente, ou sur les lieux aux personnes qui visiteront la dite habitation.

Nota.—Il y a sur cette terre, deux cents arpens de cannes mises en paillasse pour la plantation prochaine, et en outre environ cent arpens de têtes de cannes.

Esclaves.

2°. Soixante-quinze têtes d'esclaves de tout âge et sexe, dont les noms suivent, et parmi se trouvent des esclaves à talents, de prix et créoles, savoir:

Nègres:—Mathurin, 45 ans, commandeur; Baptiste, 40 ans, sucrier; Henry, 26 ans, sucrier; Alexis, 38 ans, charretier; Célestin, 35 ans, mécanicien; Wilson, 23 ans, charretier; Julien, 40 ans, charretier; François, 35 ans, charretier; Jacob, 26 ans, maçon; Robert, 25 ans, palfrenier; Charles, 50 ans, charpentier, charron et tâlecanicien; James, 28 ans, charretier; Mart, 33 ans, charretier; Jean, 18 ans, bouvier; Sam, 20 ans, négre de champs, Mahel, 24 ans, charretier; Charles, créole, 30 ans charretier; Figaro, 35 ans, charretier; François-Mina, 35 ans, négre de champs; Barthelemy, 35 ans, dito; Coffee, 34 ans dito; Hypolite, 36 ans, dito; Peg, Peggy, 23 ans, dito; Martin, 37 ans, dito; Moses, 28 ans, dito; Nago, 30 ans, dito; Louis, 30 ans, dito; Charles, Anglais, 20 ans dito; Fidèle, 25 ans, dito; Horace, 28 ans, dito; Tom, 30 ans, dito; Jean-Baptiste, 22 ans, dito; Zénon, 25 ans dito; Dick, 20 ans dito; Nathan, 20 ans, dito; Lindor, 36 ans, dito; Toussaint 40 ans, dito; George, 18 ans, dito; André, 25 ans, dito; Abraham, 26 ans vacher; autre Figaro, 46 ans, sucrier; Fiont, 15 ans, gardien d'animaux; Auguste, 13 ans